

Annexe à la délibération n°2012-08 du 6 mars 2012 « appel d'offres pour la maintenance des installations d'éclairage public »

### Allotissement géographique

N° du lot	Périmètre géographique concerné
Lot n°1	<p>Les communes et communautés de communes ayant délégué au SYDELA leur compétence en matière de maintenance des installations d'éclairage public sur le périmètre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique</li> <li>▪ Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire</li> <li>▪ Communauté de communes Loire et Sillon</li> <li>▪ Communauté de commune Cœur d'Estuaire</li> </ul>
Lot n°2	<p>Les communes et communautés de communes ayant délégué au SYDELA leur compétence en matière de maintenance des installations d'éclairage public sur le périmètre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté de communes de Pontchâteau et Saint Gildas des Bois</li> <li>▪ Communauté de communes du Pays de Redon</li> <li>▪ Communauté de communes de la Région de Blain</li> <li>▪ Communauté de communes de la Région de Nozay</li> <li>▪ Communauté de communes Erdre et Gesvres</li> </ul>
Lot n°3	<p>Les communes et communautés de communes ayant délégué au SYDELA leur compétence en matière de maintenance des installations d'éclairage public sur le périmètre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté de communes du secteur de Derval</li> <li>▪ Communauté de communes du Castelbriantais</li> <li>▪ Communauté de communes du Pays d'Ancenis</li> </ul>
Lot n°4	<p>Les communes et communautés de communes ayant délégué au SYDELA leur compétence en matière de maintenance des installations d'éclairage public sur le périmètre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté de communes Loire Divatte</li> <li>▪ Communauté de communes de Vallet</li> <li>▪ Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine,</li> <li>▪ Communauté de communes de la Vallée de Clisson</li> <li>▪ Communauté de communes de Grandlieu</li> <li>▪ Communauté de communes Loire Atlantique Méridionale</li> </ul>
Lot n°5	<p>Les communes et communautés de communes ayant délégué au SYDELA leur compétence en matière de maintenance des installations d'éclairage public sur le périmètre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté de communes de la région de Machecoul</li> <li>▪ Communauté de communes Cœur du Pays de Retz</li> <li>▪ Communauté de communes de Pornic</li> <li>▪ Communauté de communes Sud Estuaire</li> </ul>